



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;
Monsieur Claude EERDEKENS, Monsieur Christian BADOT,
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,
Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Claude GIOT, Président;

3. OBJET : Elections des Conseillers de C.P.A.S.

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles 10 à 12 de la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S., telle que modifiée et notamment par les décrets wallons des 8 décembre 2005, 26 avril 2012 et 29 mars 2018 ;

Vu l'article L1123-1 §1^{er} du C.D.L.D., en ce qu'il définit les groupes politiques élus au Conseil communal lors des élections générales du 13 octobre 2024 ;

Considérant que les groupes politiques au conseil communal se composent de la manière suivante :

- groupe PSD@ : 13 sièges ;
- groupe MR : 6 sièges ;
- groupe AD&N : 8 sièges ;
- groupe 5300 : 2 sièges.

Qu'en conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au Conseil de l'Action sociale :

Parti	Sièges au Conseil communal	Résultats de la division	Sièges immédiats	Décimales	Sièges attribués	Sièges au total C.P.A.S.
PSD@	13	4,93	4	93	+ 1	5
AD&N	8	3,03	3	03	-	3
MR	6	2,27	2	27	-	2
5300	2	0,75	0	75	+1	1

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe PSD@, en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants : Claude EERDEKENS, Elisabeth MALISOUX, Méline DELLIEU, Tony LEFEVRE et Raymond COLLIGNON ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe MR, en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants : Janique LEGRELLE-DENIS et Laurent PETIT ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe AD&N, en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants : Jean-Marie MATHIEU, Delphine CRESP et Eddy SARTORI ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe 5300, en date du 18 novembre 2024, comprenant le nom suivant : Mohamed ADRIUACH;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable, PROCÈDE à l'élection de plein droit des Conseillers de l'Action sociale en fonction des actes de présentation ;

Considérant que, au terme de la procédure tous ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises et le respect des quotas de Conseillers communaux et de parité sexuelle, et de fond, notamment les conditions d'éligibilité de l'article 7 et les incompatibilités de l'article 9 de la loi organique;

PROCÈDE à l'élection de plein droit des Conseillers de l'Action sociale en fonction des actes de présentation :

Article 1^{er} :

En conséquence, sont élus de plein droit les Conseillers de l'Action sociale suivant :

Groupe **PSD@** :

1. Claude EERDEKENS, rue de Loen 32 à 5300 ANDENNE ;
2. Elisabeth MALISOUX, rue Emile Godfrind 64 à 5300 ANDENNE ;
3. Méline DELLIEU, rue Despreets n°21 à 5300 ANDENNE ;
4. Tony LEFEVRE, rue les Ruelles n°22 à 5300 ANDENNE ;
5. Raymond COLLIGNON, rue du Bourgmestre Orban, 565 à 5300 ANDENNE.

Groupe **MR** :

1. Janique LEGRELLE-DENIS, rue Bertrand 27 à ANDENNE ;
2. Laurent PETIT, Ancienne chaussée de Ciney 31 à ANDENNE.

Groupe **AD&N** :

1. Jean-Marie MATHIEU, rue Degotte 31 à ANDENNE;
2. Delphine CRESP Place Joseph Wauters 19 à ANDENNE;
3. Eddy SARTORI, rue Joseph Quévit 21 à ANDENNE.

Groupe **5300** :

1. Mohamed ADRIUACH, rue Rogier n°13 à ANDENNE.

Article 2 :

Le Bourgmestre-Président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Une copie de la présente délibération sera envoyée au C.P.A.S. d'ANDENNE.

Le dossier de l'élection des membres du Conseil de l'Action sociale, conformément à l'article L3122-2, 8° du C.D.L.D. et à la circulaire organique du Ministre DESQUESNES du 10 octobre 2024 doit être transmise au Gouvernement wallon en tutelle générale obligatoirement transmissible.

Article 3 :

La présente délibération est également susceptible d'un recours au Conseil d'État dans les 15 jours de la notification de la présente délibération aux groupes politiques ayant déposé les listes.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,


Ronald GOSSIAUX


Claude GIOT

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX
Directeur Général Adjoint
Direction juridique et territoriale
Ville d'Andenne


Vincent SAMPAOLI

